Une “affaire complètement hors-norme” : 8 prévenus jugés pour avoir escroqué une trentaine de prêtres dans toute la France

27/01/2021 à 9h01



Vaste escroquerie au préjudice de prêtres au Havre : jusqu’à dix ans de prison requis

[…]

C’est une « affaire complètement hors-norme. Une vaste escroquerie en bande organisée structurée avec un schéma pyramidal », au préjudice de vingt-neuf prêtres vulnérables âgés de 71 à 99 ans, entre 2018 et 2020, décrit la magistrate. « Plusieurs personnes appellent des prêtres en se répartissant des rôles avec des personnages fictifs », poursuit-elle. Le mode opératoire est toujours le même. « On se fait passer pour

un individu qui a été marié par le prêtre. On est larmoyant, on se présente comme étant en difficultés personnelles après avoir perdu son épouse dans un accident de la route », développe le juge.

[…]

Un « héritage » du père

L'instigateur ? Kevin G., comme il le reconnaît lui-même. « Il est l'héritier de l'organisation de son père, déjà condamné pour des escroqueries au préjudice de prêtres. On tient de son frère que le père avait décidé de confier ses techniques à son fils Kevin pour qu'il reprenne la main sur ce type de commerce », instruit le président. Avec vingt mentions à son casier judiciaire, Kevin G. a été condamné à plusieurs reprises pour des escroqueries au détriment de curés. Il est actuellement mis en examen pour des faits identiques commis de 2010 à 2015. La procureure requiert dix ans de prison, avec un maintien en détention, et 50 000 € d'amende à l'encontre de ce « chef d'orchestre ». Son « bras droit », comme le nomme la procureure : James G., le frère jumeau du principal prévenu qui a treize mentions à son casier. Alors qu'il nie les faits, la magistrate estime qu'il « recrute les petites mains » qui réceptionneront l'argent, tout en les menaçant. Mêmes missions affublées par la procureure à Kheir Eddine M. avec seize mentions au casier – il conteste également – et qu'elle qualifie de « lieutenant ». Elle requiert pour chacun six ans de prison avec un maintien en détention et 20 000 € d'amende.

[…]

L'article dans son intégralité sur ***Paris Normandie***